

# Cette faveur dans laquelle nous sommes

*Traduit de l'anglais*

W. Kelly

[Bible Treasury 19, p. 168-169]

[Paroles d'évangile, série 2, n°3]

(Rom. 5, 2)

La foi reçoit alors le témoignage de Dieu à Christ et à Son œuvre. Celui qui croit en Lui est justifié. Mes péchés ne sont pas un obstacle. C'est pour les péchés et pour les pécheurs que Jésus est mort ; et ils sont effacés et pardonnés, pour celui qui croit à l'évangile. À l'appel de Dieu, ne doutez plus, mais croyez à Sa parole. Ce n'est pas seulement se tourner vers Lui de soi-même, du péché et de la création sous quelque forme que ce soit, mais c'est honorer Dieu que vous avez négligé jusqu'à présent, en croyant à Son amour et en vous soumettant à Sa justice. Non pas que la foi soit un objet : Christ est ce que Dieu présente à l'âme nécessiteuse et coupable. Confessez-Le tel que Dieu Le révèle ; il n'y a de salut en aucun autre ; car aussi il n'y a point d'autre nom sous le ciel, qui soit donné parmi les hommes, par lequel il nous faille être sauvés [Act. 4, 12]. Ce divin Sauveur ne peut manquer ; et c'est parce que vous avez entièrement manqué en vous-même que vous avez besoin de Lui, de Lui seul, pour vous sauver. Car comme Dieu le Père L'a envoyé pour être le Sauveur, ainsi le Saint Esprit rend témoignage de Lui seul. Rejetez tout doute et toute crainte ; croyez seulement.

Mais la justification, merveilleux bienfait pour un pécheur, est loin d'être tout ce que Dieu donne par notre Seigneur Jésus Christ. L'apôtre ajoute : « par lequel nous avons<sup>[1]</sup> trouvé aussi accès, par la foi, à cette faveur dans laquelle nous sommes ». Combien d'âmes, après avoir vraiment cru en Lui, ont pris le terrain de la loi dans leur relation de nouveau-né avec Dieu ! Et quel en est le résultat ? Insatisfaction et malaise, doute et crainte, et non sans tourments. Le jugement de soi est tout à fait juste ; mais dans un tel cas, il risque d'être aussi superficiel que la foi, même en supposant que tous deux soient par l'Esprit de Dieu. Aucun des deux ne peut être profond, jusqu'à ce que l'âme se repose par la foi sur l'estimation de Dieu quant au sang de Christ, quant à sa propre culpabilité, et quant à son extrême besoin ; quant c'est le cas, la conscience est purifiée, le cœur se confie en Dieu, et le jugement de soi s'opère habituellement et sans réserve, alors que nous marchons dans la lumière.

Christ, par Son œuvre, accorde au croyant de pouvoir s'approcher constamment et de se tenir dans la faveur de Dieu. C'est une partie, et une partie très importante, du salut que proclame l'évangile. Quand nous sommes justifiés, nous ne sommes pas placés, comme les Juifs l'étaient par leur propre choix (Ex. 19), sous la loi ; nous avons un accès à Dieu bien connu, proche et véritable, qui est propre au chrétien (Éph. 2, 18 ; 3, 12). Avant la rédemption qui est en Christ, on ne pouvait en jouir, et il ne pouvait pas être donné ; et quand Christ viendra pour régner sur la terre, ce ne sera plus la part de ceux qui seront ici-bas. C'est un privilège particulier à l'évangile de la grâce souveraine ; et celui qui croit maintenant, depuis la Pentecôte, le possède et doit en jouir.

Considérez seulement quelle immense bénédiction c'est pour celui qui croit, quelque licence que prenne l'hypocrite à sa propre destruction. Ce n'est pas seulement que la justice vous est comptée, mais que vous avez obtenu et possédez ainsi, comme une chose établie, l'accès par la foi à cette faveur dans laquelle nous sommes : il ne reste pas une tache sur vous, ni un nuage suspendu ou s'élevant au-dessus de vous, mais la faveur divine sans limite, sans changement et sans fin. Christ et l'œuvre accomplie par Christ seuls comptent, pour cela ; car ce n'est

qu'ainsi que cela a été rendu possible pour la foi. Car ce n'est pas simplement l'amour de Dieu. Il aime les anges, Il aime Ses créatures. L'évangile est la bonne nouvelle de Sa grâce pour tous, non pas seulement pour Israël, mais pour tous les hommes indistinctement, lequel fut manifesté quand Christ mourut, ressuscita et monta au ciel ; la grâce s'élevant au-dessus des péchés, et là où le péché abondait, une grâce surabondante régnant par la justice en vie éternelle par Jésus Christ notre Seigneur [Rom. 5, 21].

Cette grâce de Dieu dans le Sauveur, et non pas la loi, est ce que nous trouvons comme notre part assurée quand nous nous approchons de Dieu. Il ne peut en effet y avoir de vraie approche de Dieu sur une autre base que celle de la faveur parfaite en Christ. La grâce et la vérité vinrent par Jésus Christ [Jean 1, 17]. Il n'en était pas ainsi auparavant ; c'est le cas maintenant. La loi a été donnée par Moïse ; la grâce et la vérité sont apparues ici-bas pour l'homme par Christ, le Fils unique, qui seul pouvait les rendre toutes deux bonnes, et les a rendues telles pour la gloire de Dieu. Le sang de Jésus Son Fils nous purifie de tout péché [1 Jean 1, 7]. Plus que cela, nous sommes par Lui accueillis dans la présence de Dieu, nous avons *hardiesse*. Pesez le mot que le Saint Esprit emploie (Héb. 10, 19) ; pesez bien le mot, vous qui êtes des croyants timides, pour la joie et la bénédiction de votre âme. Pesez-le solennellement, vous qui croyez dans la superstition, dans la tradition et dans les raisonnements humains, plutôt que dans l'évangile de la grâce de Dieu ; pesez-le et tremblez parce que vous déshonorez la volonté de Dieu, et l'œuvre de Christ, et le témoignage du Saint Esprit.

Car, si nous croyons en Christ, la Parole de Dieu nous dit que nous avons liberté pour entrer dans les lieux saints par le sang de Jésus, par le chemin nouveau et vivant qu'Il nous a consacré à travers le voile, c'est-à-dire Sa chair. Sans cela, ce serait en effet folie et présomption. Mais maintenant qu'Il est venu et qu'Il a établi une rédemption éternelle, la présomption est du côté de ceux qui la nient plutôt que de ceux qui croient en Lui ; et si, en croyant en Lui, ils le nient, quelle folie et quelle présomption.

Dieu seul peut nous dire de façon infaillible ce qu'Il a fait pour nous et ce qu'Il nous a donné dans Son Fils ; et c'est Lui qui nous dit, sans aucun doute, que, en croyant en Lui, nous avons obtenu, et nous possédons, accès à cette faveur dans laquelle nous sommes. Car ce n'est pas comme la bénédiction caractéristique d'Israël, conditionnée par l'obéissance à la loi. L'évangile est fondé sur la rédemption en Christ, comme le grand fait, supérieur à tous les autres, sauf à Sa personne qui l'a accompli. Et la justification est un fait attesté par la Parole de Dieu et par l'Esprit à celui qui croit ; et de même pour l'accès que nous avons à cette faveur dans laquelle nous sommes. Ils reposent sur Christ et sur Sa rédemption, et ils sont à nous en tant que croyant en Lui. Et ils ne passeront pas, comme les privilèges juifs ; ils demeurent comme Christ.

Mais le croyant ne risque-t-il pas de devenir négligent et de pécher gravement ? Hélas ! ce n'est que trop vrai ; et pourtant, Dieu ne change pas ni n'abandonne Ses enfants (comme d'autres passages le déclarent), mais Il les châtie fidèlement et, si nécessaire, même jusqu'à la mort du corps. Voyez 1 Corinthiens 11 ; Hébreux 12, etc. ; 1 Jean 5. Cependant, comme le montrent ces mêmes passages, Il ne se départit pas de Sa grâce, même quand Il agit ainsi dans Son gouvernement moral. « Si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus Christ, le juste » [1 Jean 2, 1]. Le manquement du chrétien amène la perte, non de la relation, mais de sa jouissance de la communion ; et l'office d'avocat de Christ pour restaurer son âme, par le jugement de soi devant Dieu. Car comme le chrétien, autrefois ténèbres mais maintenant lumière dans le Seigneur [Éph. 5, 8], marche dans la lumière comme Dieu est dans la lumière [1 Jean 1, 7], ainsi il a affaire avec Dieu comme un Père qui juge jour après jour, afin qu'il marche selon la lumière. Mais il a reçu et il a accès auprès de Dieu. « Celui qui me suit », dit notre Seigneur, « ne marchera point dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie » [Jean 8, 12].

1 ↑ : Nous « avons » la paix est simplement la posséder comme une chose présente ; nous « avons » accès est la continuation de ce qui est passé, et de même « nous sommes ».